



FINANCIERE DE L'OXER

FOX FRANCE

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2018

■ sommaire

informations concernant les placements et la gestion	3
rapport d'activité	7
rapport du commissaire aux comptes	11
comptes annuels	15
<i>bilan</i>	16
<i>actif</i>	16
<i>passif</i>	17
<i>hors-bilan</i>	18
<i>compte de résultat</i>	19
<i>annexes</i>	20
<i>règles & méthodes comptables</i>	20
<i>évolution actif net</i>	23
<i>compléments d'information</i>	24
inventaire	31

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'OXER
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'OXER 40, rue de l'Est - 92100 Boulogne-Billancourt
Dépositaire et conservateur	CM-CIC SECURITIES 6, avenue de Provence - 75009 Paris
Commissaire aux comptes	PWC 2, rue Votismesnil CS 60003 92532 Levallois Perret Cedex

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions françaises.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Affectation des sommes distribuables : capitalisation totale

Affectation des plus et moins-values nettes réalisées : capitalisation totale.

Objectif de gestion :

FOX France a pour objectif d'obtenir, au moyen d'une gestion dynamique à long terme, une performance supérieure à l'indice CAC 40 (dividendes réinvestis).

Indicateur de référence :

Le FCP n'est ni indiciel ni à référence indicielle en raison des méthodes de gestion retenues.

Cependant et dans la mesure où l'objectif du FCP est d'obtenir une meilleure performance que le CAC 40 (dividendes réinvestis), cet indice peut clairement être utilisé comme élément de comparaison à posteriori de la performance. L'indice CAC 40 (dividendes nets réinvestis) est représentatif de l'exposition du FCP aux marchés français.

Il est rappelé que l'indice CAC 40 (dividendes nets réinvestis) (Cotation Assistée en Continu) est l'indice de la Bourse de Paris calculé en continu à partir d'un échantillon de 40 actions cotées éligibles au SRD, sélectionnées pour leur représentativité, leur importance et choisies en fonction d'exigences multiples (capitalisation, liquidité et diversification sectorielle).

Le poids de chaque valeur dans l'indice est pondéré par sa capitalisation flottante.

Cet indice peut être consulté sur le site : www.euronext.com

Stratégie d'investissement et politique de gestion :

a) Description des stratégies utilisées

Le FCP a pour objet principalement la gestion d'un portefeuille d'actions françaises.

Son actif est donc exposé en permanence à hauteur de 60% au moins sur le marché des actions françaises.

Le FCP a également 75% de son actif en titres et droits éligibles au PEA.

La gestion du FCP consiste en un choix rigoureux d'actions à fort potentiel ayant une bonne liquidité. La sélection est réalisée après une analyse fondamentale de chaque société par l'équipe de gestion dont les principales composantes sont :

- o la détermination d'un cours objectif au moyen notamment de prévisions des résultats élaborées à l'aide de l'ensemble des informations disponibles sur la société et de l'application de la ou des méthodes de valorisation les mieux adaptées à chaque cas étudié ;
- o la mesure du niveau de risque de l'investissement lié au secteur, à l'historique de la société et à la visibilité des prévisions de résultats ;
- o la qualité de l'entreprise : fiabilité de ses prévisions, compétence et continuité de son management, position concurrentielle, caractéristiques de son secteur d'activité, etc. ;
- o l'état de sa structure financière.

L'équipe de gestion recueille et tient à jour un ensemble d'informations sur les sociétés suivies. Celles-ci proviennent principalement des éléments obtenus lors de rencontres avec des dirigeants des entreprises, des publications faites par les sociétés ainsi que des informations en provenance de la presse professionnelle, des bases de données financières ainsi que celles fournies par les intermédiaires sociétés de bourse (analyses, contacts pris avec les sociétés, réunions de présentation, etc.).

Les décisions d'investissement dépendent donc essentiellement du potentiel d'appréciation de l'écart entre le cours actuel et le cours objectif résultant des analyses effectuées tout en tenant compte du niveau du risque d'investissement. La sélection peut donc reposer sur des critères spéculatifs pour atteindre l'objectif de performance.

Le FCP est relativement concentré avec un nombre de lignes se situant entre 25 et 50. La durée de détention des titres d'une société dans le temps dépend de la vitesse à laquelle le titre tend à atteindre son cours objectif.

b) Description des catégories d'actifs

Actions :

Le FCP détient entre 60% et 100% d'actions françaises.

A hauteur de 10%, le fonds peut également être exposé dans des actions de sociétés négociées sur des marchés réglementés étrangers de pays membres de l'Union européenne et de l'OCDE.

Le FCP sera essentiellement exposé en valeurs mobilières françaises dites de grandes capitalisations choisies parmi tous les secteurs d'activité sans discrimination.

L'exposition en valeurs mobilières françaises dites de petites et moyennes capitalisations ne pourra pas dépasser 20%.

Instruments du marché monétaire :

Il s'agit de titres de créance négociables d'émetteurs privés ou publics dont la notation d'investment grade à titre principal est au minimum « BBB- ». La gestion procède à l'allocation du niveau de risque crédit et se réfère de manière non exclusive aux notations des agences de notations. Ils sont utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP. Leur poids total ne peut dépasser 25% de l'actif du portefeuille.

OPCVM :

L'OPCVM pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM français ou européens agréés conformément à la Directive 2009/65/CE, ou en FIA non professionnels de droit français.

Ces investissements peuvent être effectués dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP ou en complément des investissements directs en actions.

Les instruments dérivés et intégrant des dérivés :

Néant

Dépôt :

Le FCP peut utiliser les dépôts dans la limite de 20% de son actif auprès d'un même établissement de crédit pour garantir une liquidité aux porteurs de parts du FCP et pour pouvoir profiter des opportunités du marché.

Emprunts d'espèces :

Les emprunts d'espèces ne peuvent pas représenter plus de 10% de l'actif. Ils servent, de façon exceptionnelle, à assurer une liquidité aux porteurs désirant racheter leurs parts sans pénaliser la gestion globale des actifs.

Acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le FCP peut procéder à des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres : prises et/ou mises en pension (pensions livrées à l'achat, titres donnés en pensions livrées), prêts et/ou emprunts de titres.

Les opérations de cessions temporaires d'instruments financiers peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif.

Les opérations d'acquisitions temporaires d'instruments financiers ne peuvent représenter que 10% de l'actif au maximum. Ces opérations sont limitées à la réalisation de l'objectif de gestion.

a) Nature des opérations utilisées :

L'OPCVM peut effectuer des cessions temporaires de titres dans le cadre de prêts de titres par référence au Code Monétaire et Financier.

b) Nature des interventions :

Les opérations éventuelles de cessions temporaires de titres sont réalisées en accord avec les meilleurs intérêts de l'OPCVM, et ne doivent pas l'amener à s'écarter de son objectif de gestion ou prendre des risques supplémentaires.

Elles ont pour objectif d'optimiser la gestion de la trésorerie et ou le rendement du portefeuille.

L'OPCVM s'assure qu'il est en mesure de rappeler le montant total en espèces (prise en pension).

c) Rémunération :

La rémunération sur les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres bénéficie exclusivement à l'OPCVM.

Profil de risque :

Votre argent est principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte de capital :

Le FCP ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué. En effet, le FCP étant exposé au moins à 60% en actions, il subit les aléas des marchés des actions dont les variations peuvent être significatives et durer plusieurs années.

L'attention du souscripteur est donc particulièrement attirée sur le très fort risque lié aux marchés des actions sur lesquels repose principalement un investissement dans le présent FCP.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque action :

Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque lié aux petites et moyennes capitalisations :

Une partie des investissements des OPCVM est concentrée sur les actions de petites et moyennes capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marchés sont donc plus marqués, à la hausse, comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du FCP peut donc avoir le même comportement.

Risque de taux :

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investie en taux fixe peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit :

Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi l'OPCVM peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change :

Le FCP peut investir dans des instruments financiers libellés en une devise autre que l'euro. A ce titre, en cas de baisse des taux de change des devises autres que l'euro, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

L'exposition au risque de change pour des devises autres que l'euro reste accessoire.

Risque de contrepartie :

Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de cession temporaire des titres. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Tous souscripteurs sauf « US Person ».

Les parts n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, « l'Act de 1933 »), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les parts ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après « U.S. Person », tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Regulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés (« Securities and Exchange Commission » ou « SEC »), sauf si (i) un enregistrement des parts était effectué ou (ii) une exemption était applicable avec le consentement préalable de la société de gestion du FCP.

Le FCP n'est pas, et ne sera pas, enregistré(e) en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une « U.S. Person » peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion du FCP. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des parts auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des « U.S. Persons ».

A effet au 1er juillet 2014, l'OPCVM opte pour l'application du statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme à l'article 1471 de l'Internal Revenue Code des Etats-Unis, tel que décrit au paragraphe B de la section II de l'annexe II (« OPC ») de l'accord signé le 14 novembre 2013 entre les gouvernements français et américain.

La société de gestion du FCP a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention de parts par une « U.S. Person » et ainsi opérer le rachat forcé des parts détenues, ou (ii) au transfert de parts à une « U.S. Person ».

Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion du FCP, faire subir un dommage au FCP qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi.

L'offre de parts n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout Porteur de part doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout Porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ». La société de gestion du FCP se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute part détenue directement ou indirectement, par une « U.S. Person », ou si la détention de parts par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du FCP.

Une Personne non Eligible est une « U.S. Person » telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230 - 17 CFR 230.903). Une telle définition des « US Persons » est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.sec.gov/about/laws/secrulesregs.html> (à jour au 12 décembre 2012).

Profil type de l'investisseur :

Cependant compte tenu d'un investissement en actions, comme cela a été exposé ci-dessus, il existe un risque important. Ce FCP est donc principalement destiné à des souscripteurs prêts et pouvant supporter les fortes variations qui caractérisent les marchés d'actions. Il est dès lors conseillé de disposer d'un investissement mobilisable sur un minimum de 5 années.

Le montant à investir dépend de la situation personnelle de chaque souscripteur. Chaque souscripteur doit le déterminer au regard de son patrimoine personnel, de ses besoins et en se projetant sur 5 années. Le montant à investir dépend aussi de la capacité du souscripteur à prendre des risques ou si au contraire il recherche un investissement prudent.

En tout état de cause, il est très fortement recommandé de diversifier l'investissement afin de ne pas le soumettre en totalité aux risques inhérents au présent FCP.

Ce FCP peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable libellés en unités de comptes.

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans

Indications sur le régime fiscal :

Le FCP est éligible au PEA (Plan Epargne en Actions).

Le FCP, copropriété, n'ayant pas la personnalité morale, est de ce fait en dehors du champ d'application de l'impôt sur les sociétés. En application de l'article 150-O A III du code général des impôts, le régime des plus-values sur cessions de valeurs mobilières n'est pas appliqué aux titres cédés dans le cadre de la gestion du FCP sous réserve qu'aucune personne physique, agissant directement ou par personne interposée, ne possède plus de 10% de ses parts.

Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur de parts est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et des liquidités détenus dans le FCP.

La fiscalité applicable aux transferts de parts du FCP est en principe le régime des plus-values / moins-values de cessions de titres du pays de résidence du porteur de parts. Ce régime fiscal dépend clairement des dispositions applicables à la situation particulière de chaque investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du FCP.

C'est la raison pour laquelle il est recommandé à tout investisseur de se rapprocher de son conseiller fiscal habituel.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de : FINANCIERE DE L'OXER – 40 rue de l'Est – 92100 Boulogne-Billancourt*
- *Date d'agrément par l'AMF : 16 juin 2006.*
- *Date de création du Fonds : 13 juillet 2006.*

rapport d'activité

En 2018, les marchés actions européens ont mis fin à une série de six années consécutives de hausse, pour leur part les marchés américains n'auront pas atteint le chiffre de dix s'arrêtant sur neuf exercices positifs. L'année 2018 a été très chaotique, et avec une volatilité qui s'est amplifiée, le dernier trimestre a été cauchemardesque.

Pourtant le début d'année avait été stratosphérique avec, dans la foulée du bon exercice 2017, des progressions importantes pour la plupart des indices internationaux, peut-être même un brin insoutenable tellement cela s'était produit dans un laps de temps très court. Le climat économique mondial restait solide, et les flux d'investissements enregistraient des niveaux record ce qui accentuait le phénomène de hausse des indices. Pourtant une première alerte était sonnée au cours des mois de février et mars. En effet, avec une remontée des taux aux Etats-Unis, provoquée par une inflation salariale, mais également les déclarations de M. Trump à propos de mesures protectionnistes qu'il souhaitait mettre en place, et enfin des résultats d'élections floues en Italie, les prétextes aux allègements sur les actifs risqués l'ont emporté, dégonflant ainsi les valorisations.

Pourtant, une fois ces bourrasques passées, les indices boursiers reprenaient leur tendance haussière, dopés par une économie mondiale résistante, tirée par la croissance insolente des US dont les sociétés profitaient pleinement de l'aménagement fiscal mis en place par l'administration Trump. En ce sens, le Fonds Monétaire International confirmait ses prévisions de croissance à 3,9% pour 2018 et 2019.

Toutefois, à la sortie d'un été qui n'aura pas été très mouvementé, le constat était flagrant : la bourse américaine caracolait en tête, loin devant les marchés européens, stables, du fait du retour du risque politique (Italie et Brexit), les émergents quant à eux s'effondraient littéralement alors que les capitaux fuyaient ces zones pour se redéverser sur les marchés américains. D'ailleurs, devant la vigueur de l'économie américaine la Réserve Fédérale, poursuivait, comme prévu, son processus de remontée des taux et commençait même à communiquer sur celui de l'année suivante. De son côté, la Banque Centrale Européenne, clarifiait sa position, avec un arrêt des achats mensuels en décembre et probablement un premier tour de vis au second semestre 2019.

Mais, la fin de l'ère où la liquidité a été abondante aux quatre coins du monde a soudainement bouleversé les marchés financiers. Le dernier trimestre aura vu la plupart des indices mondiaux s'effondrer violemment face à l'inquiétude de voir le cycle s'inverser plus rapidement qu'anticipé. Il faut dire qu'en ce sens, l'escalade des mesures protectionnistes entre les Etats-Unis et la Chine n'auront pas aidé, et auront même provoqué un ralentissement de la croissance déjà perceptible chez le second et probablement à venir chez le premier. Devant cette inversion fulgurante, et ce six mois après avoir maintenu ses prévisions, le FMI devait se résoudre à abaisser ses anticipations de 2018 et 2019. Les inquiétudes se propageaient à grande vitesse, sans pour autant que la macro-économie ne laisse planer la crainte d'une récession imminente. Devant la multiplication des flux quittant les actifs risqués et le peu d'acheteurs pour contraindre la baisse, les marchés terminaient donc dans le rouge vif et clôturaient ainsi une année bien particulière et complexe.

En 2018, la valeur liquidative de FOX France enregistrait un recul de 12,61%. Son indice de référence, le CAC 40 dividendes réinvestis, baissait quant à lui de 8,88%.

Au cours de l'année, il a été procédé à un certain nombre de rotations (très équilibrées : 12 entrées et 16 sorties) dans le portefeuille. Ainsi, les ventes ont concerné : Mersen, Bouygues, Elis, Spie, Renault, Kaufman, Peugeot, Commerzbank, Sopra, Fnac, Publicis, Accor, Sodexo, Elior, Arkema et Véolia. A contrario, ont intégré le portefeuille : Airbus, Vinci, Safran, ADP, Dassault Aviation, Pernod Ricard, Michelin, Royal Dutch, Essilor, Kering, Air Liquide et Engie.

Parmi les valeurs qui figuraient dans le portefeuille au 1er janvier il est à souligner les excellentes performances annuelles de : Dassault Systèmes (+17,65%), Thalès (+15,40%), L'Oréal (+10,82%), Sanofi (+10,31%), LVMH (+7,31%), Air Liquide (+5,79%), Total (+5,44%), Alstom (+2,85%), ou encore Orange (+2,51%).

A l'inverse, certaines positions ont pesé sur la performance, c'était le cas pour Balyo (-54,57%), Ingenico (-43,04%), Altran (-42,95%), Saint Gobain (-34,58%), BNP (-33,06%), Société Générale (-31,58%), CS Comm (-27,24%) ou encore Michelin (-25,27%).

Si FOX France avait réalisé un début d'année en ligne avec son indice de comparaison, à partir de mi-avril, la tendance s'est brusquement inversée pour finalement terminer l'année avec un retard sur son indice de comparaison. Dans un marché devenu très volatile, où la pression vendeuse s'est drastiquement accentuée sous l'effet des algorithmes et la fuite des capitaux de l'Europe vers les Etats-Unis, certains titres ont subi des dégagements parfois avec une violence et rapidité rarement vu. FOX France a souffert de ses expositions à quelques valeurs moyennes (qui sont les premières cibles quand la liquidité est une inquiétude), et de ses expositions à certaines valeurs de croissance qui ont été massacrées sous l'anticipation de taux plus élevés.

Le niveau des liquidités a été une variable d'ajustement au regard des conditions de marché, il s'établissait à 7,18% en fin de période contre 2,55% en début de période.

A l'entame du nouvel exercice boursier, nous affichons la plus grande prudence. Certes l'économie mondiale ne se porte pas si mal que cela, les attentes du consensus tournant autour de 3% pour 2019 et 2.8% pour 2020. Toutefois, les effets de la guerre commerciale sino-américaine (même si à l'issue des trois mois de répit un accord était trouvé) ont brisé la dynamique de croissance des Etats-Unis et ont encore plus ralenti celle de la Chine dont on savait déjà qu'elle se tassait tendanciellement. Ajouté à cela les problématiques à ce jour non résolues et semant le doute sur les marchés : Brexit et budget italien. Si l'on considère également que la remontée des taux de la Fed est un sujet de crispation puisque la Fed tient un discours d'incertitude pour 2019, et que du côté de la BCE l'arrêt de la politique non conventionnelle n'en n'est qu'à son début. Ainsi, tout porte à croire que la nouvelle année sera tout autant sinon plus volatile que la précédente et qu'il faudra faire preuve d'une vigilance renforcée.

Politique de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, la Financière de l'Oxer a mis en place une politique de vote qui présente les conditions dans lesquelles elle entend exercer les droits de vote attachés aux titres cotés détenus par les fonds qu'elle gère.

Critères de vote

Les décisions de vote sont toujours prises dans l'intérêt des porteurs de parts, et la Financière de l'Oxer porte une attention particulière aux votes des résolutions proposées en assemblée générale des sociétés détenues en portefeuille.

Afin d'être efficace dans cette démarche, la Financière de l'Oxer a défini des critères objectifs déterminant la participation ou non aux assemblées :

- la Financière de l'Oxer participe au vote dans les assemblées générales des sociétés dont elle détient, via l'ensemble des FCP qu'elle gère, au moins 3% des titres de même catégorie ou des droits de votes,
- Le droit de vote sera exercé pour les sociétés émettrices françaises dans lesquelles les OPC gérés par la société de gestion détiennent des titres.
- ponctuellement ou sur un événement en dehors des cas ci-dessus, si le gérant souhaite exprimer un vote de soutien ou manifester son désaccord, ou en cas de difficultés importantes faisant courir un risque important aux actionnaires, un vote pourra également être exercé.

Principes de vote

La Financière de l'Oxer applique des principes visant à privilégier les intérêts exclusifs des porteurs de parts d'OPC.

A cet effet et concernant le vote des sociétés entrant dans le champ d'application de la présente politique, la Financière de l'Oxer sera particulièrement vigilante aux résolutions concernant :

- L'approbation des comptes et l'affectation du résultat
- Les programmes d'émission et de rachat de titres en capital
- La désignation des contrôleurs légaux des comptes
- Les décisions entraînant une modification des statuts
- La nomination ou le renouvellement de mandataires sociaux
- Les conventions réglementées

Toute situation éventuelle de conflit d'intérêt est encadrée par la Politique de gestion des conflits d'intérêt mise en place par la société de gestion et disponible sur son site internet.

Exercice des droits de vote

L'équipe de gestion des fonds est en charge d'instruire et d'analyser les résolutions présentées par les dirigeants des entreprises cotées dans lesquels les OPC gérés par la société de gestion sont investis.

Selon les disponibilités de l'équipe de gestion, la Financière de l'Oxer vote selon ces différentes modalités :

- participation physique à l'Assemblée Générale,
- vote par correspondance,
- vote par procuration,
- vote électronique,
- attribution de sa voix au Président.

Rapport sur les droits de vote

Dans les cas où la Financière de l'Oxer a exercé ses droits de vote au cours de l'exercice social, elle établit un rapport sur l'exercice des droits de vote par la société de gestion dans les quatre mois de la clôture de son exercice social.

Le rapport annuel lorsqu'il est établi est disponible sur le site internet de la société, et il précise notamment :

- Le nombre de sociétés dans lesquelles la société de gestion de portefeuille a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote ;

- Les cas dans lesquels la société de gestion de portefeuille a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « politique de vote » ;
- Les situations de conflits d'intérêts que la société de gestion de portefeuille a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les placements collectifs qu'elle gère.

La société de gestion de portefeuille tient à disposition de tout porteur de parts qui en fait la demande l'information relative à l'exercice, par la société de gestion de portefeuille, des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'assemblée générale d'un émetteur dès lors que la quotité des titres détenus par les fonds atteint les seuils de détention fixés dans le présent document.

La Financière de l'Oxer n'a pas exercé de droits de vote sur l'année 2018.

Risque global de l'OPC

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément à l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires.

Exécution des ordres – article L.314-75 V RGAMF

La FOX ayant pour seule activité la gestion de portefeuilles n'exécute pas les ordres mais les transmet pour exécution à d'autres prestataires de services d'investissements. Dans ce sens, elle n'est pas tenue de mettre en place une procédure de meilleure exécution mais une procédure de meilleure sélection. Cette procédure a pour objet de s'assurer que les intermédiaires sélectionnés ont une procédure et une pratique de meilleure exécution conforme.

En effet, ils doivent prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir, lors de l'exécution des ordres, les meilleurs résultats possibles pour le client (prix, coût, rapidité, probabilité d'exécution et du règlement, taille et nature de l'ordre, etc.), étant précisé que pour les clients non professionnels, le meilleur résultat possible est déterminé sur la base du coût total. Ces diligences sont décrites dans une politique d'exécution des ordres mise en place par chacun.

L'objectif de cette procédure est de sélectionner les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lorsque la FOX place auprès d'eux, pour le compte de ses clients, des ordres.

Aide à la décision – article L.314-75-1 RGAMF

La FOX a mis en place une procédure lui permettant de sélectionner puis d'évaluer les intermédiaires financiers dont elle utilise les analyses pour sa gestion. Cette évaluation est fondée sur des critères relatifs aux différents services offerts et à leur pertinence.

Liste des intermédiaires sélectionnés

A ce jour, la FOX a sélectionné les intermédiaires suivants au regard de leur politique d'exécution et des services d'aide à la décision fournis :

Catégories d'instruments : Actions

Intermédiaires	Lieux d'exécution
CIC Market Solutions	Marchés Réglementés
Mainfirst	Marchés Réglementés
Gilbert Dupont	Marchés Réglementés
Aurel Bgc	Marchés Réglementés
Kepler	Marchés Réglementés
Oddo	Marchés Réglementés

Cette liste est bien évidemment amenée à évoluer dans le temps.

Politique de rémunération

Conformément aux dispositions contenues au sein de la Directive 2014/91/UE sur les gestionnaires d'organismes de placement en valeurs mobilières (ci-après désignée « Directive OPCVM V »), la FOX s'engage à établir, mettre en œuvre et maintenir un dispositif normatif lié à la rémunération de ses collaborateurs.

La politique de rémunération de la FOX est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la SGP, des fonds et des clients, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. Elle tient compte, en outre, des exigences organisationnelles et opérationnelles de la FOX ainsi que de la nature, la portée et la complexité de ses activités.

La Politique de rémunération de la FOX est disponible sur son site Internet : Financière de l'Oxer - Politique de rémunération.

Personnes concernées

La FOX a réalisé une évaluation de son personnel et a ainsi déterminé quels sont les collaborateurs ciblés par la présente politique. Il a été décidé que les collaborateurs qui n'ont pas un impact significatif sur le profil de risque de la Société de Gestion ou des fonds gérés ne sont pas visés par la présente politique.

Contrôle de la mise en œuvre effective de la politique

L'organe de direction de la société de gestion de portefeuille, dans l'exercice de sa fonction de surveillance, s'assure a minima annuellement de la mise en œuvre effective de la présente politique.

Il est responsable de sa mise en œuvre et la supervise.

Les principes de la politique de rémunération

- Application du principe de proportionnalité

La Société de Gestion s'assure que sa situation financière ne soit pas affectée de façon préjudiciable par la rémunération variable globale attribuée pour une année donnée et/ou par la rémunération variable payée ou acquise au cours de l'année. Conformément aux dispositions réglementaires de la Directive OPCVM V, la FOX applique le principe de proportionnalité pour la mise en application pratique de la présente politique de rémunération.

- Les principes fondateurs de la politique de rémunération

La FOX a établie des règles élaborées de telle sorte que le niveau des rémunérations variables totales attribuées soit en lien avec la richesse créée par la FOX sur le long terme, et que ces règles permettent également un alignement d'intérêts entre la Société de Gestion et ses clients. Ces principes fondateurs respectent tous les dispositions de l'article 321-125 du Règlement Général de l'AMF.

Rémunérations 2018

Au titre de l'exercice 2018, les rémunérations versées aux personnes concernées sont les suivantes :

Année	2018
Tous les collaborateurs	En K€
Rémunération fixe	581
Rémunération variable	92
<i>Dont variable non différé</i>	92
<i>Dont variable différé</i>	-

rapport du commissaire aux comptes

comptes annuels

BILANactif

	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	29 988 340,83	32 678 322,66
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	29 988 340,83	32 678 322,66
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	39 852,80	40 668,90
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	39 852,80	40 668,90
Comptes financiers	2 344 954,44	889 150,23
Liquidités	2 344 954,44	889 150,23
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	32 373 148,07	33 608 141,79

BILAN passif

	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	31 340 799,07	30 660 442,28
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	836 728,17	2 867 600,15
• Résultat de l'exercice	129 301,96	12 195,28
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	32 306 829,20	33 540 237,71
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	66 318,87	67 904,08
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	66 318,87	67 904,08
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	32 373 148,07	33 608 141,79

HORS-bilan

31.12.2018

29.12.2017

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	967 733,02	761 937,89
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	967 733,02	761 937,89
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-6 522,28	-976,89
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-6 522,28	-976,89
Résultat sur opérations financières (I - II)	961 210,74	760 961,00
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-836 177,54	-750 257,74
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	125 033,20	10 703,26
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	4 268,76	1 492,02
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	129 301,96	12 195,28

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation de l'actif

Méthode de valorisation :

Lors de chaque valorisation, les actifs du FCP sont évalués selon les principes suivants :

Actions, obligations et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de bourse :

Le cours de bourse retenu est fonction de la place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse est utilisé.

Valeurs à revenu fixe :

La méthode de retenue est celle du coupon couru.

Titre d'OPCVM en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Acquisitions temporaires de titres :

Pensions livrées à l'achat : valorisation contractuelle.

Rémérés à l'achat : valorisation contractuelle car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.

Prêts de titres : valorisation des titres prêtés au cours de Bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM à l'issue du contrat de prêt.

Cessions temporaires de titres :

Titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

Titres de créances négociables :

1. Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manières linéaires.

2. Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :

A leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.

La différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.

Valeur de marché retenue :

a) Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

o TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.

o Autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

b) Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an : application d'une méthode actuarielle.

o TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.

o Autres TCN : Le taux de rendement utilisé est le taux de TCN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Comptabilisation des revenus

Le FCP comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille du FCP est effectuée en excluant les frais de négociation.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Les frais de fonctionnement et de gestion recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion de portefeuille.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

o des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP.

o des commissions de mouvement facturées au FCP,

o une part du revenu des opérations d'acquisitions et cessions temporaires des titres.

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	2,392 % TTC maximum
Commission de surperformance	Actif net	20% TTC de la performance annuelle du FCP au-delà de celle de l'indicateur de référence : le CAC 40 (dividendes réinvestis)
Commission de mouvement : société de gestion : 90 % dépositaire : 10 %	Prélèvement sur chaque transaction	0,9 % TTC maximum pour les transactions sur actions et instruments assimilés

Modalité de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du FCP et le CAC 40 (dividendes réinvestis).

Des frais de gestion variables sont prélevés, au profit de la société de gestion, selon les modalités suivantes :

La performance du FCP est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative :
o si, sur l'exercice, la performance du FCP est supérieure au CAC 40 (dividendes réinvestis), la part variable des frais de gestion représentera 20% TTC de la performance du FCP au-delà du CAC 40 (dividendes réinvestis) ;

o si, sur l'exercice, la performance du FCP est inférieure au CAC 40 (dividendes réinvestis), la part variable des frais de gestion sera nulle ;

o si, au cours de l'exercice, la performance du FCP, depuis le début de l'exercice est supérieure au CAC 40 (dividendes réinvestis) calculé sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative ;

o dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au CAC 40 (dividendes réinvestis) entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures ;

o cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de l'exercice que si sur l'exercice, la performance du FCP est supérieure au CAC 40 (dividendes réinvestis).

En cas de rachat de parts, s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux parts remboursées est versée immédiatement à la société de gestion.

Devise de comptabilité

L'euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Affectation des sommes distribuables : capitalisation totale

2 évolutionactif net

	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	33 540 237,71	27 139 994,32
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	7 641 713,22	7 323 106,39
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-4 254 194,28	-3 922 470,10
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 548 322,00	3 312 625,18
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 414 207,46	-128 781,47
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-406 284,51	-444 331,23
Différences de change	27 730,27	-5 802,86
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-5 501 520,95	255 194,22
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-1 678 855,86	3 822 665,09
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	3 822 665,09	3 567 470,87
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	125 033,20	10 703,26
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	32 306 829,20	33 540 237,71

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	2 344 954,44
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 344 954,44	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		39 852,80
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Coupons a recevoir		39 852,80
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		66 318,87
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnes		66 318,87
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	71 732	7 641 713,22	39 903	4 254 194,28
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	2,39
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	274,32
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)**Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.12.2018	29.12.2017
	EUR	EUR
Affectation du résultat		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	129 301,96	12 195,28
Total	129 301,96	12 195,28
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	129 301,96	12 195,28
Total	129 301,96	12 195,28
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.12.2018	29.12.2017
	EUR	EUR
Affectation des plus et moins-values nettes		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	836 728,17	2 867 600,15
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	836 728,17	2 867 600,15
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	836 728,17	2 867 600,15
Total	836 728,17	2 867 600,15
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
Actif net	32 306 829,20	33 540 237,71	27 139 994,32	29 670 490,43	24 263 198,71
Nombre de parts en circulation	342 883	311 054	278 673	297 631	275 236
Valeur liquidative	94,22	107,82	97,39	99,68	88,15
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	2,81	9,25	1,91	-0,04	5,93

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 13 juillet 2006.

4 inventaire au 31.12.2018

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
FR0013185857	ABEO SA	PROPRE	10 000,00	318 000,00	EUR	0,98
FR0010340141	ADP	PROPRE	3 280,00	542 840,00	EUR	1,68
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	13 090,00	1 419 610,50	EUR	4,39
NL0000235190	AIRBUS BR BEARER SHS	PROPRE	18 000,00	1 511 280,00	EUR	4,68
FR0010220475	ALSTOM	PROPRE	8 955,00	315 842,85	EUR	0,98
FR0000034639	ALTRAN TECHNOLOGIES	PROPRE	32 400,00	226 962,00	EUR	0,70
FR0000120628	AXA	PROPRE	59 380,00	1 119 788,04	EUR	3,47
FR0013258399	BALYO SA	PROPRE	10 949,00	32 080,57	EUR	0,10
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	34 480,00	1 361 098,00	EUR	4,21
FR0000125338	CAP GEMINI SE	PROPRE	4 970,00	431 396,00	EUR	1,34
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	16 045,00	467 952,43	EUR	1,45
FR0007317813	CS COMMUNICATION & SYSTEMES	PROPRE	21 345,00	87 727,95	EUR	0,27
FR0000120644	DANONE	PROPRE	19 990,00	1 229 584,90	EUR	3,81
FR0000121725	DASSAULT AVIATION	PROPRE	367,00	444 070,00	EUR	1,37
FR0000130650	DASSAULT SYSTEMES	PROPRE	4 020,00	416 874,00	EUR	1,29
FR0010208488	ENGIE SA	PROPRE	54 500,00	682 612,50	EUR	2,11
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	6 370,00	703 566,50	EUR	2,18
FR0000125346	INGENICO GROUP SA	PROPRE	5 035,00	249 433,90	EUR	0,77
FR0000121485	KERING	PROPRE	2 365,00	973 434,00	EUR	3,01
FR0010307819	LEGRAND	PROPRE	8 085,00	398 590,50	EUR	1,23
FR0000120321	L'OREAL SA	PROPRE	7 690,00	1 547 228,00	EUR	4,79
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	8 505,00	2 195 991,00	EUR	6,80
FR0000121261	MICHELIN (CGDE)-SA	PROPRE	5 435,00	471 214,50	EUR	1,46
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	60 268,00	853 093,54	EUR	2,64
FR0000184798	ORPEA	PROPRE	3 180,00	283 719,60	EUR	0,88

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	6 080,00	871 264,00	EUR	2,70
GB00B03MLX29	ROYAL DUTCH SHELL PLC-A	PROPRE	28 550,00	732 450,25	EUR	2,27
FR0000073272	SAFRAN	PROPRE	10 150,00	1 069 810,00	EUR	3,31
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	34 400,00	2 602 704,00	EUR	8,06
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	15 915,00	950 443,80	EUR	2,94
FR0000130809	SOCIETE GENERALE A	PROPRE	23 505,00	653 909,10	EUR	2,02
FR0000121329	THALES SA	PROPRE	2 930,00	298 860,00	EUR	0,93
FR0000120271	TOTAL	PROPRE	62 270,00	2 875 628,60	EUR	8,90
FR0000125486	VINCI SA	PROPRE	14 630,00	1 053 652,60	EUR	3,26
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	27 990,00	595 627,20	EUR	1,84
Total Action				29 988 340,83		92,82
Total Valeurs mobilières				29 988 340,83		92,82
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR CIC	PROPRE	0,00	2 344 954,44	EUR	7,26
Total BANQUE OU ATTENTE				2 344 954,44		7,26
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-66 044,55	EUR	-0,20
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	0,00	-274,32	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-66 318,87		-0,21
Total Liquidités				2 278 635,57		7,05
Coupons						
Action						
FR0000120271	TOTAL SA	ACHLIG	62 270,00	39 852,80	EUR	0,12
Total Action				39 852,80		0,12
Total Coupons				39 852,80		0,12
Total FOX FRANCE				32 306 829,20		100,00



ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Composition de l'actif au 31 décembre 2018

FOX FRANCE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
FINANCIERE DE L'OXER
40, rue de l'Est
92100 BOULOGNE BILLAN COURT

En notre qualité de commissaire aux comptes de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement FOX FRANCE, et en application des dispositions de l'article L.214-17 du Code monétaire et financier et de l'article 411-125 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 31 décembre 2018 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Compte tenu du délai nécessaire à la finalisation de nos travaux, la présente attestation est émise en date de signature électronique.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

.....
PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/18

PORTEFEUILLE : 153001 FOX FRANCE

Devise de fixing : FXK Fixing BCE

VL VALIDEE

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : Tri comptable(4) --> GLOBALE, Tris : BVAL)

V A L E U R	STATUTS DOSSIER VAL/LIGNE	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P.R.U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	<-----> PRIX REVIENT TOTA	Devise du portefeuille PLUS OU MOINS VAL	<-----> COUPON COURU TOTA	<-----> VALEUR BOURSIERE	PRCT ACT NET	
Act. & Valeurs ass.													
Act. & valeurs ass. NMR ou ass.													
Act. & valeurs ass. NMR ou ass.													
DEVISE COTATION : EUR EURO													
FR0013185857	ABEO SA	10,000.	P EUR	34.83	M 31/12/18	31.8		348,300.00	-30,300.00	0.00	318,000.00	0.98	
FR0010340141	ADP	3,280.	P EUR	163.8401	M 31/12/18	165.5		537,395.66	5,444.34	0.00	542,840.00	1.68	
FR0000120073	AIR LIQUIDE	13,090.	P EUR	99.6362	M 31/12/18	108.45		1,304,238.03	115,372.47	0.00	1,419,610.50	4.39	
NL0000235190	AIRBUS SHS	18,000.	P EUR	95.206	M 31/12/18	83.96		1,713,708.89	-202,428.89	0.00	1,511,280.00	4.68	
FR0010220475	ALSTOM	8,955.	P EUR	30.2557	M 31/12/18	35.27		270,940.11	44,902.74	0.00	315,842.85	0.98	
FR0000034639	ALTRAN TECHNOLOGIE	32,400.	P EUR	9.5049	M 31/12/18	7.005		307,957.57	-80,995.57	0.00	226,962.00	0.70	
FR0000120628	AXA	59,380.	P EUR	23.0947	M 31/12/18	18.858		1,371,365.45	-251,577.41	0.00	1,119,788.04	3.47	
FR0013258399	BALYO SA	10,949.	P EUR	4.11	M 31/12/18	2.93		45,000.39	-12,919.82	0.00	32,080.57	0.10	
FR0000131104	BNP PARIBAS	34,480.	P EUR	59.3652	M 31/12/18	39.475		2,046,910.68	-685,812.68	0.00	1,361,098.00	4.21	
FR0000125338	CAP GEMINI SE	4,970.	P EUR	93.6501	M 31/12/18	86.8		465,440.98	-34,044.98	0.00	431,396.00	1.34	
FR0000125007	COMP DE SAINT GOBAIN	16,045.	P EUR	46.5095	M 31/12/18	29.165		746,244.69	-278,292.26	0.00	467,952.43	1.45	
FR0007317813	CS	21,345.	P EUR	2.2275	M 31/12/18	4.11		47,546.07	40,181.88	0.00	87,727.95	0.27	
FR0000120644	DANONE	19,990.	P EUR	65.3036	M 31/12/18	61.51		1,305,419.51	-75,834.61	0.00	1,229,584.90	3.81	
FR0000121725	DASSAULT AVIATION	367.	P EUR	1665.0048	M 31/12/18	1210.		611,056.76	-166,986.76	0.00	444,070.00	1.37	
FR0000130650	DASSAULT SYSTEMES	4,020.	P EUR	61.8762	M 31/12/18	103.7		248,742.46	168,131.54	0.00	416,874.00	1.29	
FR0010208488	ENGIE SA	54,500.	P EUR	12.973	M 31/12/18	12.525		707,028.50	-24,416.00	0.00	682,612.50	2.11	
FR0000121667	ESSILOR LUXOTT	6,370.	P EUR	121.8624	M 31/12/18	110.45		776,263.79	-72,697.29	0.00	703,566.50	2.18	
FR0000125346	INGENICO GROUP	5,035.	P EUR	82.1665	M 31/12/18	49.54		413,708.35	-164,274.45	0.00	249,433.90	0.77	
FR0000121485	KERING	2,365.	P EUR	400.6771	M 31/12/18	411.6		947,601.35	25,832.65	0.00	973,434.00	3.01	
FR0000120321	L'OREAL SA	7,690.	P EUR	172.873	M 31/12/18	201.2		1,329,393.25	217,834.75	0.00	1,547,228.00	4.79	
FR0010307819	LEGRAND	8,085.	P EUR	53.0089	M 31/12/18	49.3		428,576.56	-29,986.06	0.00	398,590.50	1.23	
FR0000121014	LVMH	8,505.	P EUR	222.863	M 31/12/18	258.2		1,895,449.60	300,541.40	0.00	2,195,991.00	6.80	
FR0000121261	MICHELIN	5,435.	P EUR	107.3605	M 31/12/18	86.7		583,504.28	-112,289.78	0.00	471,214.50	1.46	
FR0000133308	ORANGE	60,268.	P EUR	14.3136	M 31/12/18	14.155		862,651.27	-9,557.73	0.00	853,093.54	2.64	
FR0000184798	ORPEA	3,180.	P EUR	50.9757	M 31/12/18	89.22		162,102.79	121,616.81	0.00	283,719.60	0.88	
FR0000120693	PERNOD-RICARD	6,080.	P EUR	134.2784	M 31/12/18	143.3		816,412.88	54,851.12	0.00	871,264.00	2.70	
GB00B03MLX29	ROYAL DUTCH SHELL	28,550.	P EUR	29.28	M 31/12/18	25.655		835,944.46	-103,494.21	0.00	732,450.25	2.27	
FR0000073272	SAFRAN	10,150.	P EUR	118.7547	M 31/12/18	105.4		1,205,360.10	-135,550.10	0.00	1,069,810.00	3.31	
FR0000120578	SANOFI	34,400.	P EUR	73.9429	M 31/12/18	75.66		2,543,635.18	59,068.82	0.00	2,602,704.00	8.06	
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTR SA	15,915.	P EUR	62.91	M 31/12/18	59.72		1,001,213.03	-50,769.23	0.00	950,443.80	2.94	
FR0000130809	SOCIETE GENERALE A	23,505.	P EUR	38.7779	M 31/12/18	27.82		911,475.71	-257,566.61	0.00	653,909.10	2.02	
FR0000121329	THALES SA	2,930.	P EUR	71.6728	M 31/12/18	102.		210,001.22	88,858.78	0.00	298,860.00	0.93	
FR0000120271	TOTAL SA	62,270.	P EUR	46.8681	M 31/12/18	46.18		2,918,479.27	-42,850.67	0.00	2,875,628.60	8.90	
FR0000125486	VINCI SA	14,630.	P EUR	81.1397	M 31/12/18	72.02		1,187,074.51	-133,421.91	0.00	1,053,652.60	3.26	
FR0000127771	VIVENDI	27,990.	P EUR	20.0448	M 31/12/18	21.28		561,053.34	34,573.86	0.00	595,627.20	1.84	
SOUS TOTAL DEVISE COTATION : EUR EURO													
								CUMUL (EUR)	31,667,196.69	-1,678,855.86	0.00	29,988,340.83	92.82

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/18

PORTEFEUILLE : 153001 FOX FRANCE

VL VALIDEE

Devise de fixing : FXK Fixing BCE

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : Tri comptable(4) --> GLOBALE, Tris : BVAL)

V A L E U R	STATUTS VAL/LIGNE	DOSSIER	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P. R. U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	<-----> PRIX REVIENT TOTA	Devise du portefeuille PLUS OU MOINS VAL	COUPON COURU TOTA	>-----> VALEUR BOURSIERE	PRCT ACT NET
Act. & valeurs ass. NMR ou ass.													
							CUMUL (EUR)		31,667,196.69	-1,678,855.86	0.00	29,988,340.83	92.82
Act. & valeurs ass. NMR ou ass.													
							CUMUL (EUR)		31,667,196.69	-1,678,855.86	0.00	29,988,340.83	92.82
Act. & Valeurs ass.													
							CUMUL (EUR)		31,667,196.69	-1,678,855.86	0.00	29,988,340.83	92.82
Tresorerie													
Liquidites													
Creances et comptes rattaches													
Coupons a recevoir													
DEVISE COTATION : EUR EURO													
FR0000120271	TOTAL SA	ACHLIG	62,270.	P EUR	0.64	31/12/18			39,852.80	0.00	0.00	39,852.80	0.12
Coupons a recevoir													
							CUMUL (EUR)		39,852.80	0.00	0.00	39,852.80	0.12
Creances et comptes rattaches													
							CUMUL (EUR)		39,852.80	0.00	0.00	39,852.80	0.12
Comptes d ajustement													
Frais provisionnes													
F110EUR	PrComGestFin		-66,044.55	EUR	1.		1.		-66,044.55	0.00	0.00	-66,044.55	-0.20
F171EUR	PrComVari abl eAcqu		-274.32	EUR	1.		1.		-274.32	0.00	0.00	-274.32	0.00
Frais provisionnes													
							CUMUL (EUR)		-66,318.87	0.00	0.00	-66,318.87	-0.21
Comptes d ajustement													
							CUMUL (EUR)		-66,318.87	0.00	0.00	-66,318.87	-0.21
Liquidites													
							CUMUL (EUR)		-26,466.07	0.00	0.00	-26,466.07	-0.08
Autres disponibiites													
Comptes financiers													
Operations a vue													
BK030EUR	Banque EUR CIC		2,344,954.44	EUR	1.		1.		2,344,954.44	0.00	0.00	2,344,954.44	7.26
Operations a vue													
							CUMUL (EUR)		2,344,954.44	0.00	0.00	2,344,954.44	7.26

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/18

PORTEFEUILLE : 153001 FOX FRANCE

VL VALIDEE

Devise de fixing : FXK Fixing BCE

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : Tri comptable(4) --> GLOBALE, Tris : BVAL)

V A L E U R	STATUTS VAL/LIGNE	DOSSIER	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P.R.U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	<----- PRIX REVIENT TOTA	Devise du portefeuille PLUS OU MOINS VAL	COUPON COURU TOTA	>----- VALEUR BOURSIERE	PRCT ACT NET
Comptes financiers													
							CUMUL (EUR)		2,344,954.44	0.00	0.00	2,344,954.44	7.26
Autres disponibles													
							CUMUL (EUR)		2,344,954.44	0.00	0.00	2,344,954.44	7.26
Tresorerie													
							CUMUL (EUR)		2,318,488.37	0.00	0.00	2,318,488.37	7.18
PORTEFEUILLE : FOX FRANCE (153001)													
							(EUR)		33,985,685.06	-1,678,855.86	0.00	32,306,829.20	100.00

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/18

PORTEFEUILLE : 153001 FOX FRANCE

VL VALIDEE

Devise de fixing : FXK Fixing BCE

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : Tri comptable(4) --> GLOBALE, Tris : BVAL)

Portefeuille titres :	29,988,340.83	Coupons et dividendes a recevoir :	39,852.8
-----------------------	---------------	------------------------------------	----------

Frais de gestion du jour

PrComGestFin :	6,347.55	EUR
----------------	----------	-----

Part	Devise	Actif net	Nombre de parts	Valeur liquidative	Coefficient	Coeff resultat	Change	Prix std Souscript.	Prix std Rachat
C FR0010342055 PARTS CAPITALISABLE	EUR	32,306,829.20	342,883.	94.22	100.			97.98	93.27

Actif net total en EUR :	32,306,829.20
--------------------------	---------------